



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 décembre 2015

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
René-Philippe Charton
Florence Dos Santos
Yves Guisolan
Jamal Laksiri
Nicolas Mivelaz
David Savelli
Francine Truc Brenneisen
Dominique Vanthier
Paul Veyrassat
Arbenita Zejna

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 36.
4. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 78. Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon. Nomination d'une commission.
5. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 80. Aménagement des pistes du massif de la Dôle. Nomination d'une commission.
6. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 81. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit « La Débridée ». Nomination d'une commission.
7. Préavis municipal 2011-2016 / N° 73. Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Préavis municipal 2011-2016 / N° 76 – Préavis d'intention relatif au projet de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
9. Préavis municipal 2011-2016 / N° 77 – Budget de fonctionnement 2016 – Rapport de la commission des finances et prise de décision.
10. Préavis municipal 2011-2016 / N° 79 – Projet de fusion de l'ASPAIRE et de l'ARAERE et sortie du but optionnel « Accueil de jour » de l'ARAS de Nyon. – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
11. Associations intercommunales : nouvelles.
12. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 20h00 par la Présidente qui annonce une modification de l'ordre du jour; elle propose que le point 10 soit traité lors de la séance du 15 décembre 2015. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications de la Présidente.

Le courrier reçu de M. Charles-Emile Moinat au sujet des parkings a été transmis à Mme Tecon.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon informe qu'a débuté l'enquête « Ofrou », à savoir le déplacement de la bretelle autoroutière, qui se terminera le 25 janvier 2016.

4. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 78. Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants: Président, M. Deruaz; rapporteur, M. Haldimann; membres, Mmes Dos Santos, Petitpierre et MM. Hay, Magnin, Dos Santos. La commission est acceptée à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 80. Aménagement des pistes du massif de la Dôle. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants : Président, Mme Safi; rapporteur, Mme Gentile; membres, Mme Beck et MM. Buvelot, Rosset, Savelli, Schatzmann. La commission est acceptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 81. Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit «La Débridée». Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants : Président, M. Bréchon; rapporteur, Mme Petitpierre; membres, Mmes Weber Mayerat, Schlup Mantzouranis, Eynard et MM. Ansermoz, Buvelot. La commission est acceptée à l'unanimité.

7. Préavis municipal 2011-2016 / N° 73. Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

M. Lecoultre lit les conclusions du rapport puis la Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Mme Choulât Pugnale se pose la question de savoir pourquoi le préavis est adressé à 38 communes membres alors que le Conseil régional compte 44 communes membres. Par ailleurs, il n'est pour elle pas logique de voter un mode de financement alors que les statuts y relatifs ne sont pas encore votés; pourquoi n'est-ce pas déposé conjointement aux statuts?

M. Goël répond que les 44 communes sont celles du district mais celui-ci en compte 47 et les 3 communes suivantes ne sont pas membres: Bassin, Essertines et Crans près Céligny. Il y a encore quelques communes de Terre Sainte qui sont hors du Conseil Régional.

Mme Choulât Pugnale ne comprend toujours pas où se trouve la différence entre 44 et 38, puisque ce sont bien 44 communes qui sont membres et donc censées être concernées par le préavis.



M. Goël répondra ultérieurement à cette question après prise de renseignements.

Mme Choulat Pugnale revient sur le financement voté avant les statuts, ce qui pour elle n'a pas de sens. C'est mettre la charrue avant les bœufs.

M. Goël estime qu'il s'agit là de deux points assez différents; les statuts sont revus et repositionnés par rapport à une demande qui a été faite par une commission et le financement est un point à part et ne dépend pas des statuts; il concerne les projets à venir. Le Plan d'investissement régional a été refusé par un certain nombre de communes, et après une année de discussions et de négociations une commission a été mise en place sans représentants du Codir du Conseil régional, mais uniquement avec des membres du Conseil intercommunal dont une partie des membres étaient opposés au Plan d'investissement. Cela a permis de mettre en place un Plan d'investissement qui est plus court et plus souple. C'est-à-dire, en parlant de cercles porteurs, que des communes qui ont des projets d'intérêt régional doivent porter ce projet pour l'amener devant le Conseil régional, le rôle du Conseil régional étant de trouver des financements externes (Canton ou Confédération) et de mettre en place les communes porteurs et un cercle solidaire dans des proportions qui sont fixées dans le dispositif d'investissement régional. Tous ces projets seront portés devant le Conseil intercommunal et devront passer devant les divers conseils communaux, sachant que le Plan directeur est limité dans le temps puisqu'il s'appliquera aux trois prochaines années; au cours de la prochaine législature il y aura discussion pour la législature suivante pour une tranche de 5 ans. L'avantage de ce dispositif est d'être plafonné à 1 point d'impôt maximum; c'est donc la garantie pour l'ensemble des communes que le montant de ces investissements ne dépassera pas ce point d'impôt. Comme le DISREN démarrera en été 2016, M. Goël pense que durant les premières années on n'arrivera pas à ce point d'impôt et ça lui paraît un financement pour ces projets régionaux tout à fait contrôlable et contrôlé.

M. Deruaz a bien entendu le point concernant la clause de sauvegarde à 1 point d'impôt et croit volontiers dans un premier temps qu'il ne sera pas utile de l'actionner car quand on regarde la somme qui serait à disposition du Conseil régional on s'aperçoit qu'elle est importante. Mais il aimerait rendre attentif le Conseil au fait que les communes se plaignent d'avoir de moins en moins de marge au plan financier à cause de ce que reprend le Canton pour la péréquation et la facture sociale, et à cause de toutes les compétences déléguées à diverses associations intercommunales. L'année 2015 selon les chiffres avancés par le Syndic lors du Conseil précédent est une année particulière, il est vrai, mais sur les 59,5 points d'impôts que la commune encaisse, elle en rend 42 au Canton au titre de la péréquation et de la facture sociale. En gros il reste 20 points pour la commune avec lesquels il faut financer toutes les associations intercommunales sur lesquelles les compétences sont déléguées à d'autres. En prenant 1 point d'impôt sur 20, on retire 5% des capacités financières annuelles de la commune. Est-ce que ces investissements solidaires au niveau de la région vont se faire au détriment d'investissements à faire à Rolle ou est-ce que la Municipalité envisage, pour financer ce DISREN, d'augmenter les impôts et à priori 1 point ne suffira pas puisque sur l'augmentation le Canton se servira, même si dans une proportion moins grande que ce n'est le cas pour les 59,5 points actuels. Un point sur 20 c'est beaucoup et par ailleurs la région coûte cher, même si c'est pour des frais de fonctionnements ou d'investissements positifs pour Rolle (transports publics, Dôle, télévision régionale, etc.).

M. Goël mentionne que si les impôts étaient augmentés de 4 points, cela ne ferait rien payer de plus à la péréquation et ces points resteraient à Rolle. Quant à ce qu'on rend à l'Etat au titre de la péréquation cela n'amène effectivement rien à Rolle mais on peut discuter de la facture sociale qui est une participation de toutes les communes (moitié du total payée par le Canton et l'autre moitié par les communes). Il y a ensuite une redistribution qui touche toutes les communes, par rapport à des personnes dans le besoin, personnes qui peuvent également habiter à Rolle. Il est vrai qu'il reste relativement peu de points d'impôt pour faire fonctionner le ménage communal. Le maximum que l'on pourrait verser pour le Conseil régional c'est pour des projets qui concernent le district et bien sûr la commune de Rolle. Pour les aménagements des places de bus, le Conseil régional va verser un montant important sur les travaux effectués puisque cela faisait partie de la répartition des charges du Conseil régional. En ce qui concerne la télévision ou les pistes de la Dôle, ça rentre dans le DISREN, ce ne sont pas des thèmes à traiter en plus. Tous les projets qui vont venir aujourd'hui du Conseil



régional vont rentrer dans le DISREN ce qui fait que l'on en connaît le cadre maximum. Tel est l'avantage de cette méthode de financement.

M. Hay indique que selon le syndic le financement du DISREN ne dépend pas des statuts et pourtant le dernier point des conclusions se réfère à un article des statuts du Conseil régional qui n'existe pas puisque cet article est introduit dans la révision dont il faudra bientôt discuter. Il y a effectivement un problème de charrue et de bœufs ce qui le met mal à l'aise et il n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit au sujet de la Télévision régionale et de la Dôle. La Télévision régionale n'est pas un investissement, ses frais courants étant couverts par des subventions courantes, et ne dépend donc pas du DISREN. Cela oblige à prendre un peu de recul; le Conseil régional a des missions absolument essentielles approuvées par tous. Ce soir il faut se prononcer sur le DISREN, donc sur les investissements, et il a été dit par le Syndic lors d'une séance que toutes les décisions antérieures au DISREN fonctionnent en tant que telles. Celui-ci, si approuvé, entrera en vigueur en juillet 2016, et les décisions prises avant cette date n'y seront pas soumises. La formulation du plafond est telle que l'on peut l'interpréter de deux façons, c'est-à-dire: c'est compris ou ce n'est pas compris dedans; il y a une marge d'interprétation sur ce plafond d'1 point d'impôt.

M. Goël revient sur 2 points. Les aménagements des pistes de la Dôle seront à prendre en charge par le DISREN car les travaux se feront en 2016 et devront être acceptés par le Conseil intercommunal régional; toute la démarche se fait donc dans le DISREN et le montant de Fr. 36'000.- est un montant étant dans les compétences de la Municipalité. Il s'est engagé à présenter tous les préavis, même ceux portant sur des montants de moins de Fr. 50'000.-, afin de jouer cartes sur table par rapport à l'ensemble du financement pour le Conseil régional. Il est vrai que pour la Télévision des préavis ont été passés à Gland et à Nyon pour la continuité, sans que cela ne dépende encore du Conseil régional. Pour l'instant ces deux communes financent la Télévision. A partir du moment où il y aura une demande à l'ensemble des communes, il y aura discussion au Conseil par le biais d'un préavis.

M. Deruaz a cru comprendre qu'au DISREN il y a des communes porteuses et des communes solidaires, mais pour la Dôle il voit que toutes les communes ont le même statut. Est-ce que Rolle est porteuse ou solidaire?

M. Goël explique que cela varie en fonction des objets; par exemple dans les transports publics toutes les communes sont solidaires puisqu'elles sont toutes concernées. Dans le cadre de la Dôle ne sont concernées que St-Cergue et une autre commune et là il a été considéré par le Conseil régional que l'ensemble des communes étaient solidaires; il s'agit d'une répartition complète puisqu'on peut considérer que le massif de la Dôle offre la possibilité de skier pour l'ensemble de la population de la région et permet de dire qu'il s'agit d'un projet pour lequel toutes les communes sont solidaires, sans communes porteuses. Pour revenir aux statuts, ils ont déjà passé au Conseil communal et ont été vus par une commission qui y a apporté ses remarques, et ont donc été discutés avant le DISREN. Toutes les remarques ont été discutées article par article au Conseil intercommunal et ce qui a été accepté par ce Conseil doit être ratifié par les Conseils communaux de l'ensemble des communes qui sont parties prenantes et on sait que ces statuts ne peuvent plus être modifiés. Ils ont été adoptés par l'ensemble du Conseil intercommunal et vont être ratifiés par les différents Conseils et le Conseil d'Etat.

Mme Beck précise, au sujet du chapitre 4 relatif au massif de la Dôle, qu'il est indiqué que bien que le DISREN ne soit pas encore en vigueur, on part du principe que ce projet n'est constitué que d'un seul cercle, un cercle porteur constitué de l'entier des communes du Conseil régional.

M. Paley, qui s'est abstenu de voter l'acceptation de l'ordre du jour, explique que c'est parce que ce point n'a pas été traité par la Cofin, ce qu'il regrette au vu du montant de Fr. 350'000.- par année, et il n'a toujours pas compris ce que représente le terme cumulatif. Est-ce que le 1% est cumulatif d'une année sur l'autre selon les demandes des communes (par exemple 1% pour Rolle et sa sortie d'autoroute puis l'année suivant 1% pour Gland et sa sortie d'autoroute) ou est-ce qu'il ne l'est pas? Il était contre le PIR parce que les projets présentés ne dépendaient pas de Rolle et en tant que rollois il ne se considère pas comme faisant partie de l'agglomération de Nyon devant payer pour Nyon et ses infrastructures; chacun peut payer pour soi et se mettre en commun pour les grands projets



régionaux. Il espère que le DISREN ne sera pas le PIR et invite les conseillers à refuser la plupart des projets présentés pour que ceux qui restent soient vraiment régionaux. Il va s'abstenir mais est satisfait que des clauses du préavis prévoient qu'une majorité de communes puissent refuser et que dans 3 ans un point de situation soit présenté.

M. Deruaz dit que l'article dans les statuts qui fait référence au DISREN est l'article 5a et dans la version des statuts sur laquelle on a pu présenter des amendements ce petit a ne figurait pas, ce qui explique qu'il est arrivé après coup. Ce qui le rassure est que si l'on s'engage, ce sera pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, quand toutes les communes font partie du cercle solidaire ou du cercle porteur cela a une incidence. Lorsque l'on fait partie du cercle porteur tel que c'est le cas pour la Dôle, on n'est pas protégé par le 1 point d'impôt; cette protection n'est efficace que dans le cercle solidaire. De toute façon, de cette protection on n'en aura probablement pas besoin pour ces 3 prochaines années puisqu'on n'arrivera pas à dépenser autant.

La Présidente ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis municipal N° 73 est accepté à la majorité – 23 oui - 13 non - 5 abstentions.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 73 de la Municipalité du 15 septembre 2015,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêt.
2. D'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et la majorité qualifiée de deux tiers des voix.
3. D'accepter de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en franc/habitant, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années.
4. De valider :
 - le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0,9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année
 - le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années
 - le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.
5. D'adhérer au but optionnel relatif au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN – cf l'article 5a des statuts de l'association).

Ainsi délibéré en séance le 8 décembre 2015

8. Préavis municipal 2011-2016 / N° 76 – Préavis d'intention relatif au projet de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.

Mme Bermejo Dubois, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis la Présidente ouvre la discussion sur le fond.



M. Petit a lu dans le rapport que les finances sont globalement saines alors que la commune de Tartegnin est menacée de faillite et de mise sous tutelle si elle ne fusionne pas. La commission a-t-elle des explications à ce propos ?

M. Lecoultré précise que chacun sait que la commune de Tartegnin éprouve quelques difficultés financières, mais prises dans l'ensemble du groupement ses finances ne représentent qu'un petit pourcentage des finances locales ce qui ne « coulera » pas les communes impliquées dans la fusion.

M. Goël est surpris de cette déclaration n'étant pour sa part nullement au courant malgré ses nombreux échanges avec la syndique. Ce point n'est en tout cas pas à l'ordre du jour. Il a évidemment réalisé une projection afin de se rendre compte des coûts et par rapport à l'ensemble de Rolle avec Tartegnin et Essertines; cela ne change rien du tout pour Rolle mais n'est pas inintéressant car en gardant le même taux d'impôt et en faisant baisser un tout petit peu le point d'impôt/revenu, il y aura moins de péréquation et de facture sociale à rétrocéder. Il faudra bien sûr un important travail de discussion pour régler de nombreux points de tous ordres pour la fusion, mais au niveau financier elle ne modifiera pas les finances de la commune.

M. Hay s'étonne de l'intervention de M. Petit et salue la qualité du rapport adressé par les Municipalités, et selon lui mieux vaut au niveau des communes être un peu plus grand qu'un peu trop petit. La sagesse serait d'aller de l'avant dans cette fusion ce qui diminuerait la dilution des décisions et des responsabilités dans les associations intercommunales.

M. Paley comprend les soucis de M. Petit car on sait que Tartegnin est en difficulté mais le débat de ce soir porte sur l'entrée en matière de la fusion, pas sur la santé financière de Tartegnin. Il sera toutefois assez critique face à l'étude qui sera faite permettant de savoir si Rolle doit augmenter ses impôts à cause de nouvelles charges et il met l'accent sur les économies d'échelle qui seront à réaliser.

M. Petit rectifie en précisant qu'il a été approché par l'un des membres de la commission à Tartegnin et a lu le rapport qui fait mention de l'assainissement de leurs égoûts et d'éventuels risques si la fusion ne se fait pas. Il n'a pas dit que c'était le cas actuellement.

La Présidente recadre le débat en rappelant qu'il s'agit de se prononcer sur l'intention d'entériner un projet de fusion. Elle clôt le débat et passe au vote qui montre que les conclusions du préavis N° 76 sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 76 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De prendre acte de l'intention de la Municipalité de procéder à l'étude de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin.
2. D'encourager et de soutenir la Municipalité dans cette démarche.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 8 décembre 2015

9. Préavis municipal 2011-2016 / N° 77 – Budget de fonctionnement 2016 – Rapport de la commission des finances et prise de décision.

Mme Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du préavis, les amendements puis les conclusions du rapport de la commission des finances, et la discussion est ouverte sur chaque point des amendements.



Amendement N° 1 – Culture / Manifestation / Réceptions et manifestations

M. Hay annonce qu'il s'agit d'un amendement de courtoisie car la commission pense qu'il est déraisonnable d'enfiler dans un budget ordinaire une dépense de cet ordre parce qu'il y a d'autres dépenses induites par la Fête Rolle 1900 qui ne sont pas encore connues; le montant de Fr. 70'000.- ne serait que la partie immergée de l'iceberg. Il compte sur des explications étayées de la Municipalité pour savoir ce que représente l'engagement de la Commune pour cette Fête.

M. Jaquet imaginait bien que cette somme ne passerait pas facilement la rampe du budget. La Municipalité ayant décidé de remettre de l'ordre dans les diverses manifestations et leurs coûts (parade navale, fête de l'Avent, etc.), l'idée fut de créer un événement répondant à certains objectifs, entre autre touristiques. Le souhait du Conseil de soutenir les commerçants a également été pris en compte pour imaginer cette Fête. Conceptuellement l'idée est de se séparer de la Fête de l'Avent, de diminuer les investissements pour la Fête de Rolle afin de favoriser la mise en place d'un projet unique se déroulant durant la belle saison. La Grand Rue ne serait fermée qu'à cette occasion et les coûts engendrés seraient d'environ Fr. 50'000.-. La somme de Fr. 70'000.- comprend donc un appui logistique et un appui financier. Le coût total de cette manifestation est de Fr. 140'000.- dont la moitié est assurée par la commune et l'autre moitié par des sponsors encore à trouver. Pour cette somme la Commune aurait pu passer par un préavis mais le délai était un peu court. Il y a des possibilités de financement parallèles, par exemple par un certain montant qui a été thésaurisé avec les taxes de séjour avant d'entrer dans Nyon Région Tourisme, et cette somme pourrait éventuellement être utilisée à cette fin car les taxes de séjour ne peuvent être attribuées qu'à des projets touristiques ou culturels. Effectivement cette somme paraît importante mais dans le cadre d'un budget culturel global qui est en diminution il est apparu qu'il était possible de l'inscrire dans le budget. Il est difficile aujourd'hui de conduire l'événementiel et le culturel par le biais du budget de manière globale puisque l'on devrait être presque en train de réfléchir deux ou trois ans à l'avance à un événement. A noter que ce projet commun qui a lieu durant 2 jours et qui implique toute la population, les sociétés locales et les commerçants, a une portée supérieure à une Fête de l'Avent qui se déroule sur une seule soirée.

M. Paley est surpris par la remarque de M. Hay car l'idée de la commission était de dire qu'il fallait sortir ce point du budget pour le traiter en préavis. Il n'a pas envie de se prononcer à présent sur l'opportunité de la Fête. D'ailleurs tel n'est pas le but de l'amendement.

M. Deruaz a été également un peu surpris par l'intervention de M. Hay mais si on lit le rapport on s'aperçoit que l'amendement n'a pas été rédigé comme les suivants puisque dans cet amendement il n'est pas fait mention de la demande d'un préavis. Les règles sont claires: soit le Conseil refuse l'amendement et la Fête aura lieu soit il accepte l'amendement et la Municipalité renonce à la Fête, ou peut faire des économies dans les autres postes de l'événementiel et conserver la Fête, ou passer par un préavis. Si on avait eu dès le départ des informations plus transparentes au lieu de devoir aller les chercher et si les espaces «commentaires» du budget avaient été utilisés à ces fins, c'eût été plus simple. Peut-être aussi que des informations par le biais d'une communication municipale plutôt que par la presse auraient permis de meilleurs travaux de la commission. Il est toutefois conscient de la course qu'est la préparation du budget et que les commentaires se rédigent en fin de processus. La Cofin a donc proposé l'amendement pour soustraire cette somme de Fr. 70'000.-; au Conseil de décider.

M. Hay ne pense pas avoir reçu de véritables informations de la part de M. Jaquet. Des subventions et d'autres dépenses ne figurant pas dans le budget ont été mentionnées et c'est justement cela qui le dérange. Lorsque la Cofin a mis le doigt sur le point des Fr. 70'000.-, elle a en même temps pensé que cette somme ressortait du budget de l'événementiel mais la sécurité n'y figure pas, il n'y a pas d'effet croisé avec d'autres postes très lourds financièrement. Pour lui les Fr. 70'000.- représentent un montant versé à une tierce partie organisateur.

M. Jaquet s'inscrit en faux et la somme ne sera pas versée telle quelle aux organisateurs. Par ailleurs en considérant l'enveloppe globale on est en dessous de ce qui est d'habitude budgété. Si vraiment il faut financièrement détailler chaque point ce sera fait, bien que cela n'ait jamais été le cas jusqu'alors.



Mme Bermejo Dubois estime que le débat est en train de s'égarer et pense qu'il faut des préavis pour ce genre d'événements afin de pouvoir justifier tous les éléments tels que ceux énoncés ce soir, car ce n'est pas lorsqu'on traite du budget dans son intégralité que doivent sortir ce genre d'informations. Pensant que tout le monde a envie de vivre cette Fête, elle invite les conseillers à accepter exceptionnellement le budget et la somme en question, et invite également les Municipaux à fournir des préavis détaillés à l'avance.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est refusé à la majorité.

Amendement N° 2 – Château / Entretien bâtiment

Mme Byrne Garelli, ainsi qu'elle l'a déjà dit à la Commission des finances, n'a pas de problème s'il faut préparer un préavis pour le montant en question.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à la majorité.

Amendement N° 3 – Loge du Château / Entretien bâtiment

M. Bréchon croit savoir que la compétence municipale pour des dépenses est fixée à un plafond de Fr. 50'000.- et puisqu'il s'agit d'un montant de Fr. 15'000.- on pourrait faire confiance à la Municipalité et refuser l'amendement.

M. Deruaz explique que c'est pour les dépenses extrabudgétaires que la compétence de la Municipalité est de Fr. 50'000.-. Par ailleurs l'amendement porte sur plus de Fr. 15'000.-, à savoir Fr. 45'500.-. Ce qui a interpellé la commission c'est que les frais d'entretien comportent une étude et elle a estimé que mieux valait commencer par l'étude et réaliser ensuite en un seul bloc ce qui serait recommandé. La Municipalité pourra d'ailleurs réaliser l'étude par un autre compte pour lequel elle peut engager des fonds pour des études ou passer par un crédit complémentaire.

Mme Byrne Garelli répète que cela ne lui pose pas de problème de passer par un préavis. A savoir qu'une partie des travaux représente de l'entretien courant et une autre partie concerne la température dans les bâtiments durant les grandes chaleurs.

Mme Fries estime dommage de vouloir passer par des préavis pour des montants aussi faibles que ceux en question ce soir, préavis qui vont engendrer un travail supplémentaire pour la Municipalité et le Conseil ainsi que des frais.

M. Paley dit que si une majorité du Conseil était pour la Fête de Rolle et l'entretien du Château, il pense que sur ce sujet-là la commission était partagée sur la nécessité de ces travaux.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est refusé à la majorité.

Amendement N° 4 – Grand Rue 43 / Consommation de gaz

M. Goël stipule que la Municipalité accepte l'amendement et relève l'excellent travail effectué en profondeur par la Cofin.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à la majorité.

Amendement N° 5 – Grand Rue 43 / Conciergerie

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Amendement N° 6 – Plage / Entretien bâtiment

Mme Byrne Garelli informe que la Municipalité n'est pas opposée à cet amendement mais il est évident qu'il faut pouvoir gérer les travaux urgents et que des crédits complémentaires pourront être demandés.

M. Deruaz estime que l'on ne peut pas tout prévoir et la commission n'a aucun souci avec les crédits complémentaires. La commission a relevé les frais d'entretien sur les 10 dernières années et presque chaque année les frais sont supérieurs aux montants des loyers encaissés. Quand il s'agissait d'une buvette-service pour les usagers de la plage cela paraissait possible de la sponsoriser mais à présent qu'il s'agit d'un restaurant, est-ce que la commune doit le subventionner? Il faut aussi penser aux autres locataires tels que le camping et la Tête Noire qui n'ont pas droit à ce type de



subventionnement. Il faudra à un moment ou à un autre revoir les conditions du loyer et définir ce qui est à la charge du locataire et ce qui est à la charge de la commune.

Mme Byrne Garelli répond que c'est là typiquement le genre d'analyse à entreprendre avec la commission de gestion.

M. Bréchon pense que le bâtiment en question se dégrade autant s'il est en location à un privé que s'il est à disposition du public, et le montant de Fr. 22'000.- par année n'est pas très élevé; il ne comprend pas bien la démarche.

M. Hay salue la transparence démontrée par la Municipalité dans le cadre de ce dossier. Comme déjà laissé entendre par M. Deruaz, il n'y a en fait sur les derniers 10 ans qu'une année où le loyer encaissé a été supérieur aux frais à couvrir. Si on veut subventionner cet endroit, qu'il s'agisse d'une buvette ou d'un restaurant, il faut que ce soit fait clairement mais pas à travers un budget dans lequel il faut fouiller pour trouver les informations. Pour l'instant c'est sournois et on a presque toujours plus payé qu'encaissé.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à la majorité.

Amendement N° 7 – Rue du Temple 2 / Consommation de gaz

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Amendement N° 8 – Espaces verts, cimetière, île, fontaine / Formation du personnel

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

Amendement N° 9 – Service social communal / Aide complémentaire communale

La Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement qui est accepté à l'unanimité.

La Présidente a calculé la nouvelle variation des charges au vu des amendements refusés, et le montant de - Fr. 313'700.- fait place au montant de - Fr. 198'200.-. Elle passe alors en revue le budget centre par centre. Aucune question n'étant apparue, elle passe la parole au rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion sur le fond.

M. Deruaz soulève que pour la Cofin l'important n'était pas la liste d'amendements dont certains étaient purement techniques, mais les trois remarques liminaires. La première est que si tout se passe bien la semaine suivante et au début du mois de mars, ce sera la dernière année que les comptes scolaires seront inclus dans le budget de la commune de Rolle et le budget 2017 sera beaucoup plus facile à lire, abordable et clair puisque la facture scolaire apparaîtra sous participation à l'ASPAIRE. Il relève également les comptes de réserves qui posent de petits soucis, car à force d'être mis à contribution ils s'épuisent. Pour les eaux, la commune n'encaisse plus rien puisque c'est entre les mains du SIDERE; donc au moment du bouclage des comptes 2016, peut-être même ceux de 2015, il faudra que la Municipalité propose un autre type d'amortissement et une discussion sera à tenir en 2016 au sujet de l'épuration des eaux pour trouver une solution puisque ce sont des comptes affectés donc financés par des taxes et pas par les impôts. Il faut en outre relativiser le montant du bénéfice ou du déficit puisqu'on a de grosses incertitudes sur les rentrées fiscales et par conséquent sur le fonds péréquatif et la facture sociale.

M. Schatzmann relève que la Cofin travaille très consciencieusement mais néanmoins le nombre important d'amendements non techniques qu'elle a apportés au budget et qu'elle souhaite voir traités par le biais de préavis municipaux l'interpelle quelque peu. La proximité des élections aurait-elle quelque chose à voir là? En guise de boutade, il espère qu'en cas d'incendie majeur à Rolle, la Cofin ne demandera pas à la Municipalité de passer par un préavis avant d'appeler les pompiers.

M. Deruaz rappelle que le budget 2015 a été beaucoup plus amendé alors que les élections étaient plus lointaines, donc le nombre d'amendements de la Cofin est inversement proportionnel à l'approche des élections. On a par ailleurs beaucoup reproché à la Cofin d'être une deuxième municipalité, de prendre énormément de décisions mais chaque fois qu'un amendement est déposé les compétences sont déléguées au Conseil communal.



La Présidente clôt la discussions et corrige le montant de l'excédent de revenus de Fr. 776'622.- en Fr. 661'122.- et fait voter sur le préavis amendé. Le résultat du vote est que le préavis N° 77 est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 77 amendé de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget 2016 amendé de la Commune de Rolle présentant un excédent de revenus de Fr. 661'122.-.

Ainsi délibéré en séance le 8 décembre 2015

10. Associations intercommunales.

Mme Bermejo Dubois prend la parole au sujet du Conseil Régional, et après le oui frileux donné ce soir par le Conseil au DISREN assure que les membres seront vigilants à ce que les projets soient d'intérêt régional. Il a été énormément discuté à ce propos dans le cadre du Conseil Régional. Afin de pouvoir partager au mieux les sujets traités au Conseil Régional, elle propose au Bureau et aux chefs de groupes de réfléchir à la création d'une commission de région qui pourrait se pencher sur ces questions afin que les points soient traités de façon plus globale par le Conseil. Ceci permettrait que les membres du Conseil Régional puissent connaître l'avis du Conseil communal. Il faut trouver un mécanisme permettant de fonctionner autour du Conseil Régional de manière plus efficace. À Nyon une telle commission consultative existe.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Paley aimerait savoir si le revêtement actuel de la Place des Tilleuls est le revêtement définitif.

M. Echenard explique que suite à la météo maussade et aux stratus, le revêtement final n'a pas pu être tassé, mais le résultat définitif peut être vu au giratoire de la Harpe ou au giratoire du bas de l'avenue de la Gare. Ce revêtement final est très très dur. Encore quelques jours de patience pour que la Place des Tilleuls soit finalisée.

M. Goël a reçu le résultat de Tartegnin pour le préavis d'intention qui est accepté par 37 oui, 7 non et 3 abstentions alors que celui de ce soir à Rolle est de 38 oui et 6 non. Le résultat d'Essertines est de 29 oui et 3 non. Il remercie les conseillers d'avoir accepté le préavis sur le DISREN.

La présidente lève la séance à 21h50.


Pascale VOLLENWEIDER
Présidente

Au nom du Conseil communal




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire